

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01127

Numéro SIREN : 431 629 195

Nom ou dénomination : A TOUTES POMPES

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/010992

REVENUS (1) Dont immobilisations financières à moins d'un an (2) Dont créances à plus d'un an (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		193	197	199	(4) Dont dettes à plus d'un an (5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* (5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		182	184	11 167	21 238
*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.										
DETTES (4) Provisions pour risques et charges Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés* Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169) 14 915) Produits constatés d'avance Total III 176 83 172 Total général (I + II + III) 180 211 235										
CAPITAUX PROPRES Capital social ou individuel* Ecart de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées* Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131) Report à nouveau Résultat de l'exercice Provisions réglementées Total I 142 128 062 Total II 154 11 022 Total III 176 83 172 Total général (I + II + III) 180 211 235										
PASSIF Exercice N NET 1										
ACTIF CIRCULANT Stocks Matières premières, approvisionnements, en cours de production* Marchandises* Avances et acomptes versés sur commandes Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3) Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance* Total II 096 147 976 Total général (I + II) 110 238 304										
ACTIF IMMOBILISÉ Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* (1) { Autres* Immobilisations corporelles* Immobilisations financières* (1) Total I (5) 044 90 328 Total II 096 147 976 Total général (I + II) 110 238 304										
ACTIF Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3 Exercice N clos le 31/12/2018										
Désignation de l'entreprise A TOUTES POMPES Adresse de l'entreprise 845 Route des Côteaux 31380 GRAGNAGUE SIRET 43316291950030 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12										

BILAN - SIMPLIFIÉ

1

 Formulaire obligatoire (article 302 septies
 A bis du code général des impôts)
 N° 15948*01


A- RÉSULTAT COMPTABLE									
Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)									
Désignation de l'entreprise A TOUTES POMPES									
Néant ☐ Exercice N clos le 31/12/2018									
Formulaire déposé au titre de l'IR ☐ 018 419 254									
VENTES DE MARCHANDISES *									
210		209		215		217		218	
Production vendue		biens		services *		intracommunautaires			
214		215		217		218			
210		209		215		217		218	
PRODUITS D'EXPLOITATION									
Achats de marchandises* (y compris droits de douane) Variation de stocks (marchandises)* Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnementnements)* Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :) Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243) Rémunérations du personnel* Charges sociales (cf. renvoi 380) Dotations aux amortissements* Dotations aux provisions Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 Total des charges d'exploitation (II) 375 025									
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
270		270		270		270		270	
Produits financiers		(III) 280		105		Charges financières		(V) 294	
294		294		294		294		294	
Produits exceptionnels									
290		290		290		290		290	
Charges exceptionnelles (VI)		{		347		348		348	
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									
300		300		300		300		300	
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									
348		348		348		348		348	
Impôt sur les bénéfices* (VII)									
306		306		306		306		306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)									
310		310		310		310		310	
B- RÉSULTAT FISCAL									
312		312		312		312		312	
Report sur le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
RÉINTEGRATIONS									
316		316		316		316		316	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*									
318		318		318		318		318	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles									
322		322		322		322		322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)									
324		324		324		324		324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des op-cis d'associés		247		247		247		247	
écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*									
248		248		248		248		248	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (réintégration art. 239 sexies D)									
251		251		251		251		251	
Charges affectées à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
998		998		998		998		998	
Résultat fiscal affecté à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
999		999		999		999		999	
DÉDUCTIONS									
986		986		986		986		986	
Entreprises nouvelles (44 sexies)									
981		981		981		981		981	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)									
127		127		127		127		127	
ZRD (44 tierces)									
991		991		991		991		991	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)									
345		345		345		345		345	
ZFA (44 quaterdecies)									
344		344		344		344		344	
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)									
992		992		992		992		992	
Créance due au report en arrière du déficit									
346		346		346		346		346	
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)									
655		655		655		655		655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS									
352		352		352		352		352	
Bénéfice col. 1									
354		354		354		354		354	
Déficit col. 2									
356		356		356		356		356	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)									
360		360		360		360		360	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									
372		372		372		372		372	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS									
370		370		370		370		370	
Bénéfice col. 1									
53 979		53 979		53 979		53 979		53 979	
Déficit col. 2									
372		372		372		372		372	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

4
RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : A TOUTES POMES

I
RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	Provisions		Provisions pour risques et charges		Provisions pour		TOTAL			
						Amortissements dérogatoires	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	Autres provisions réglementées *	Sur immobilisations	Sur stocks et en cours	sur clients et comptes rattachés	Autres provisions pour dépréciation			
			602	604		606			600	630	640	642	650	660	680
			603	605		607			612	622	630	642	650	660	682
										624	644	654	664		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD			
Reprises	Immob. incorporelles	700	705	Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD			
	Terrains	710	715				
	Constructions	720	725				
	Inst. techniques mat. et outillage	730	735				
	Inst. générales agencement amén. div.	740	745				
	Matériel de transport	750	755				
	Autres immobilisations corporelles	760	765				
	TOTAL	770	775				
Dotations							
Reprises							
TOTAL							

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	983	984	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
				Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996		
				Déficits reportables	984		
				Déficits de l'exercice	860		
				Total des déficits restant à reporter	870		

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entrepreneur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 20 MAI 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 46 864 euros de la manière suivante :

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 43 478 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalisées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire

prélèvés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :
23 669,00 euros, soit 236,69 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 23 669,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 :
30 000,00 euros, soit 300,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2014 :
Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 mai 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Laure VALAX

